

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 28 mars 2025

ROUGEOLE : CLUSTER DE CAS EN ISERE

Une quinzaine de cas de rougeole a été identifiée entre le 12 et le 27 mars 2025 dans des communes de l'Isère. Douze cas ont été biologiquement confirmés et les autres sont en cours d'analyse. Au vu de ce contexte, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes organise une campagne de rattrapage vaccinal dans les établissements scolaires concernés à partir du 31 mars.

Contexte

D'après les investigations, les cas auraient été contaminés dans le cadre scolaire (cours, activités, transports) ou familial. Dès le cluster identifié, l'ARS a informé les maires des communes de résidence des cas ainsi que les chefs d'établissements scolaires concernés pour prévenir les parents d'élèves. L'ARS a également sensibilisé les professionnels de santé du secteur.

Une campagne de rattrapage vaccinal est organisée à partir du 31 mars et se poursuivra dans la semaine au lycée agricole de la Côte-Saint-André, ainsi qu'à l'Institution Saint-François Sainte-Cécile située dans la même ville. Elle s'adresse à l'ensemble des élèves et des personnels dont le schéma vaccinal est incomplet.

En parallèle, l'ARS recommande la suspension des sorties scolaires prévues afin de limiter la circulation du virus.

Selon l'évolution de la situation, d'autres mesures pourront être mises en place dans d'autres établissements scolaires.

L'ARS rappelle également à tous les habitants, qu'en cas de symptômes, ils doivent s'isoler et contacter un médecin. Par ailleurs, chacun est invité à vérifier son statut vaccinal (cf. ci-dessous) et à se faire vacciner le cas échéant.

Quels sont les symptômes de la rougeole ?

La rougeole est un virus très contagieux. Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. Des complications graves peuvent survenir à tout âge.

Les premiers symptômes apparaissent habituellement 10 à 14 jours après l'exposition au virus et ressemblent à un syndrome grippal : forte fièvre (jusqu'à 39°C - 40°C), toux, écoulement du nez, yeux rouges et larmoyants (conjonctivite) et fatigue générale.

L'**éruption cutanée** débute 4 à 5 jours après les premiers symptômes et dure environ une semaine : il s'agit de **petites taches très rouges** qui apparaissent d'abord au niveau du visage (oreilles, front, joues) puis progressivement sur tout le corps.

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Que faire en cas de symptômes ?

Dès l'apparition des premiers symptômes, **il faut absolument s'isoler (ne pas se rendre au travail, retirer son enfant de l'école, etc.)**.

Il faut prendre rendez-vous rapidement avec son médecin en lui précisant les symptômes de rougeole afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute contamination en salle d'attente.

Dans tous les cas, il faut respecter les gestes barrières : port du masque, lavage des mains, aération régulière des pièces, etc.

Si les symptômes sont confirmés, il est indispensable de prévenir son entourage (familial, social et professionnel) afin que chacun puisse vérifier son statut vaccinal.

La vaccination reste la meilleure des protections

Se faire vacciner reste le meilleur moyen pour éviter de contracter la rougeole, de développer une forme grave ou de la transmettre à d'autres personnes, notamment aux plus fragiles (personnes âgées, nourrissons, femmes enceintes et personnes immunodéprimées).

La vaccination est **obligatoire** pour les enfants nés depuis le **1^{er} janvier 2018** : 1^{re} injection à 12 mois et 2^e injection à 16-18 mois.

Pour être bien protégées contre la rougeole, toutes les personnes nées depuis 1980 doivent avoir reçu deux doses de vaccin. Avant 1980, la rougeole était fréquente en France : les personnes nées avant cette date ont donc de fortes probabilités d'avoir contracté cette maladie et d'être immunisées.

Les personnes nées après 1980 et/ou les parents sont donc invités à **vérifier leur vaccination et celle de leurs enfants**, en repérant l'un des noms de vaccin ci-dessous dans le carnet de vaccination :

- Vaccin monovalent contre la rougeole : **Rouvax®**
- Vaccin bivalent contre la rougeole + la rubéole : **Rudi-Rouvax®**
- Vaccin trivalent contre la rougeole + les oreillons + la rubéole (ROR) :
 - **ROR® / Trimovax® / ROR Vax®** (commercialisés avant 2018)
 - **Priorix® / MMR Vax Pro®** (commercialisés depuis 2018)

Les personnes doivent **consulter un médecin ou un pharmacien si le schéma vaccinal est incomplet** :

- Absence de vaccination contre la rougeole,
- Une seule dose reçue (au lieu des deux préconisées).

Si la première injection a été réalisée avant les 12 mois de l'enfant, une 3^e dose de vaccin est recommandée pour être bien protégé de la rougeole.

En cas de doute, il convient de contacter rapidement un professionnel de santé (médecin, sage-femme, pharmacien, infirmier) muni de son carnet de santé.

Consulter le site de l'ARS :

Pour plus d'informations sur [la rougeole](#)

Pour suivre l'évolution de la [situation en Isère et dans la région](#).